



Commune  
des Monts d'Or  
Métropole de Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 27
- présents : 21
- procurations : 4
- absents : 6
- ayant pris part au vote : 25

**Étaient présents :** Béatrice REBOTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Brigitte CAYROL, Pascal FREYDIER, Antonio MARQUES, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, Françoise WATRELOT, Olivera SALIPUR, Cécile CAZIN-DESPRAS, Raphaël GUYONNET, Antoine CORRON, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Nathalie DREVON, Carole VENET, Augustin NEYRAND.

**Date de la convocation :** 18/02/2021

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
01/03/2021

Affichage municipal le : 26/02/2021

Absents représenté(s) :	Par :
Pierre GERVAIS	Béatrice REBOTIER
Laure BEROUD	Françoise WATRELOT
Nicolas BOUVARD	Arthur NIGHOGHOSSIAN
Eric MAZOYER	Nathalie DREVON

**Étai(en)t absent(s) :** Fabienne GUENEAU, Max VINCENT (s'est retiré au moment du vote)

**Secrétaire de Séance élu :** Arthur NIGHOGHOSSIAN

---

*Délibération du conseil municipal n°2021 02 05*

### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté au regard du compte de gestion du comptable public. Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

Il rappelle que ce budget annexe a été créé par délibération n°2019-06-03 du conseil municipal en date du 5 juin 2019 pour une date de démarrage au 6 juin 2019.

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2020 sur le budget annexe « SPA Ecole de Musique » est de **54 618,87 €**.

Hors de la présence de M. Max VINCENT, Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2020.

#### DELIBERE

Après avoir entendu le rapport de M. Max VINCENT, Maire,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du Conservatoire en date du 24/02/2021,  
Considérant que M. François GAY, Doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance  
lors de l'adoption du compte administratif.  
Considérant que Max VINCENT, maire, se retirant de la salle pour laisser la présidence  
à M. François GAY, Doyen d'âge pour le vote du compte administratif,  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [21 voix POUR  
et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole  
VENET)] :**

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion  
relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à  
titre budgétaire aux différents comptes.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.  
Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 14/05/2020*

Max VINCENT  
Maire de Limonest



## BUDGET 2020 - Fonctionnement

### DEPENSES

#### CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
60632	Fournitures de petit équipement	700,00 €	198,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	45,18 €
6068	Autres matières et fournitures	354,00 €	819,85 €
611	Contrat de prestation de services	0,00 €	600,00 €
6135	Locations mobilières	11 050,00 €	11 050,00 €
6156	Maintenance	8 700,00 €	8 633,64 €
6182	Documentation générale et technique	171,00 €	99,00 €
627	Services bancaires et assimilés	80,00 €	64,75 €
6281	Concours divers (cotisations)	116,00 €	116,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 671 €</b>	<b>21 626,42 €</b>

#### CHAPITRE 012 - Charges de personnel

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	842,40 €	813,28 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 137,60 €	3 565,05 €
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	500,00 €	487,30 €
64111	Rémunération principale	1 857,52 €	532,21 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	208,96 €	0,00 €
64131	Rémunérations	192 662,68 €	186 945,66 €
64138	Autres indemnités	25,00 €	19,27 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 543,24 €	49 248,30 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 075,20 €	8 058,44 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 822,12 €	6 576,59 €
6488	Autres charges	90,00 €	85,47 €
		<b>265 764,72 €</b>	<b>256 331,57 €</b>

#### CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €	2,32 €
		<b>10,00 €</b>	<b>2,32 €</b>

#### CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
023	Virement à la section d'investissement	10 888 €	
		<b>10 888 €</b>	

#### CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
673	Charges exceptionnelles	254,48 €	254,48 €
		<b>254,48 €</b>	<b>254,48 €</b>

**RECETTES**

**CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels**

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7718	Produits exceptionnels	0 €	402 €
TOTAL		<b>0 €</b>	<b>402 €</b>

**70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	113 522,60 €	136 512,31 €
TOTAL		<b>113 522,60 €</b>	<b>136 512,31 €</b>

**74 - Dotations, subventions et participations**

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
74748	Autres communes	125 000,00 €	135 000,00 €
7478	Autres organismes (Métropole de Lyon)	26 000,00 €	26 853,00 €
TOTAL		<b>151 000,00 €</b>	<b>161 853,00 €</b>

**CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante**

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7588	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,75 €
TOTAL		<b>0,00 €</b>	<b>0,75 €</b>

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>298 588,20 €</b>	<b>298 768,06 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>298 588,20 €</b>	<b>278 214,79 €</b>

Excédent de fonctionnement 2020	<b>20 553,27 €</b>
---------------------------------	--------------------

**CHAPITRE 021 – Virement de la section de fonctionnement**

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	10 888 €	
		<b>10 888 €</b>	

**CHAPITRE 020 – Immobilisations incorporelles**

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
2051	Concessions et droits similaires	10 888 €	7 248,34 €
		<b>10 888 €</b>	<b>7 248,34 €</b>

Déficit d'investissement 2020	<b>7 248,34 €</b>
-------------------------------	-------------------

# NOTE DE SYNTHÈSE

## Compte administratif 2020 Budget annexe « Conservatoire Municipal »

Par délibération du 5 juin 2019, le conseil municipal s'était prononcé pour la reprise en régie à compter du 6 juin 2019 de l'activité musicale jusqu'alors exercée par l'Association « Conservatoire de Limonest ».

Une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion d'un service public administratif en charge d'assurer un enseignement musical sur le territoire de la Commune a été créée pour assurer son financement à compter du 6 juin 2019.

Les statuts de la régie « Ecole de musique de Limonest » ont été approuvés lors de cette même date.

Suite à des pourparlers avec l'association « Conservatoire de Limonest », il a été décidé de la reprise en régie des activités suivantes :

- Le Théâtre,
- Diverses activités musicales actuellement gérées par l'association « Conservatoire de Limonest » :
  - 1) Le Jazz Manouche,
  - 2) L'orchestre JOS (Jeune Orchestre Symphonique),
  - 3) La chorale Why Not,
  - 4) L'OHL (Orchestre d'Harmonie de Limonest).

La danse est également reprise en régie par la commune dans le cadre des activités actuellement gérées par l'association « Compagnie Azcoaga – Ecole Artistique Danse et Corps ». Avec la reprise de ces activités, l'organisation municipale a pris le nom de « Conservatoire municipal » et changé le nom de son budget annexe. L'ancienne association du Conservatoire a de son côté pris le nom d'APEC (Association du Conservatoire de Limonest).

Suite à ces changements, les dépenses de fonctionnement sont logiquement en hausse en 2020 par rapport à 2019 (278 214.79 euros en 2020 contre 84 964.47 euros en 2019, soit +193 250.32 euros) puisque le budget annexe n'a commencé à prendre en charge les mandats du Conservatoire qu'à compter de fin septembre 2019, ce qui a provoqué un décalage des opérations financières d'une année sur l'autre.

Les recettes financières sont aussi nettement en hausse (+152 884.99 € par rapport à 2019), ce qui permet au budget annexe de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 54 618,87€.

En section d'investissement, la commune a réalisé deux principales dépenses :

- L'acquisition du logiciel iMuse (3 360.34 euros),
- La mise en place d'une charte graphique (3 888 euros).

Le total des dépenses d'investissement atteint 7 248.34 euros.

92.1 % des dépenses de fonctionnement sur ce budget concernent le paiement des salaires des professeurs du Conservatoire. Le reste des dépenses financées sur ce budget concernent les charges à caractère général au chapitre 011, et notamment la location des instruments (11 050 euros).

## AFFECTATION DU RESULTAT

---

L'examen du Compte Administratif 2020 a mis en évidence les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

- Recettes de fonctionnement : 298 768,06 €
- Dépenses de fonctionnement : 278 214,79 €

**Section d'investissement :**

- Recettes d'investissement : 0 €
- Dépenses d'investissement : 7 248,34 €

Il apparaît un déficit cumulé d'investissement de 7 248,34 € pour obtenir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 7 248,34 €.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 54 618,87 €, il est proposé d'affecter une partie de ce résultat de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (7 248,34 €) et d'affecter le solde de ce résultat (47 370,53 €) au compte 002 en recettes (excédent de fonctionnement reporté)

Les résultats 2020 sont donc affectés de la manière suivante :

- En dépenses d'investissement au compte 001 : 7 248,34 €,
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 7 248,34 €,
- En recettes de fonctionnement au compte 002 : 47 370,53 €.